

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	32
Nombre de pouvoirs	8
Votants	40



## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 108

### Service Ordures Ménagères : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – année 2021

Séance du 21 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un septembre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Avit-de-Tardes, au nombre de 32, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 15 septembre 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; LEROUSSEAU Jean ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; BCEUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; LEGROS Pierrette ; PINLON Evelyne ; ARNAUD Christian ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMENIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel à DUCOURTIOUX Stéphane ; ROGER Thierry à DUGAUD Isabelle ; BOUQUET Benjamin à ROUGIER Bernard ; DURAND Serge à JOSLIN Jean-Louis ; LABARRE Jacqueline à NICOUX Renée ; CHEVREUX Laurence à DEBAENST Catherine ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; MALHOMME Elodie ; BONIFAS Marina ; VERONNET Jean-Luc ; LABOURIER Dominique ; COLLIN Philippe ; LETELLIER Thierry

#### Rappel du contexte

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est **compétente en matière de gestion des déchets**, pour cela elle doit assurer trois missions principales :

1. La collecte des déchets des ménages et assimilés
2. Leur transport vers les centres de traitement

### 3. Le traitement des déchets

Par extension, la Communauté de communes assure aussi une partie de la collecte, du transport et du traitement des déchets des entreprises. Elle assure aussi le suivi post exploitation des anciennes décharges de Felletin et d'Aubusson.

L'organisation du service : *les différentes collectes sont assurées par le biais de plusieurs dispositifs*

- Les tournées de ramassage des OMR et RS auprès des bacs de regroupement
- Les collectes de verre, RS et textiles au sein des Points d'Apport Volontaire
- Le ramassage des cartons des commerçants
- La collecte des encombrants
- Les apports en déchetterie

De ces collectes émanent un ensemble de flux de déchets orientés vers des filières de traitement spécifiques. Deux principaux flux sont pris en charge :

- Les OMR, envoyées à la Centrale Energie de Limoges Métropole
- Les RS, envoyées au centre de tri de Beaune-les-Mines

Pour cela, ils sont rassemblés sur le quai de transfert du site du Thym, à Moutier-Rozeille puis pris en charge par un prestataire pour leur transport jusqu'aux deux centres de traitement. Les autres flux collectés font l'objet de prises en charge spécifiques.

Les collectes assurées en régie sont réalisées par l'équipe de ripeurs, chauffeurs, autres agents et grâce aux moyens techniques du service : parc de conteneurs et colonnes de tri, quatre camions benne à ordures ménagères, deux véhicules utilitaires.

Les deux déchetteries du Thym et des Alluchats assurent et organisent l'accueil, les dépôts et l'évacuation des apports.

Enfin, un marché public permet une contractualisation avec des opérateurs économiques pour la gestion d'une partie des flux, le marché est organisé comme suit :

- Lot n° 1 : Collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV) de recyclables secs ; prestataire : *Suez Environnement*
- Lot n° 2 : Collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV) de verre et transport ; prestataire : *Minéris*
- Lot n° 3 : Transport des déchets (OMR et RS) avec location de bennes ; prestataire : *Corrèze Fertil*
- Lot n° 4 : Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles ; prestataire : *Corrèze Fertil*
- Lot n° 5 : Traitement des Recyclables Secs ; prestataire : *Suez Environnement*
- Lot n° 6 : Transport et traitement des flux des déchetteries ; prestataire : *Suez Environnement*
- Marché pour la collecte des encombrants ; prestataire : *association Court-Circuit*

De plus, pour certaines filières spécifiques triées en déchetterie, les organismes repreneurs assurent eux-mêmes la prise en charge des matières sur le site des déchetteries.

#### Objet de la demande

Le rapport annexé présente les principaux faits marquants de l'année 2021.

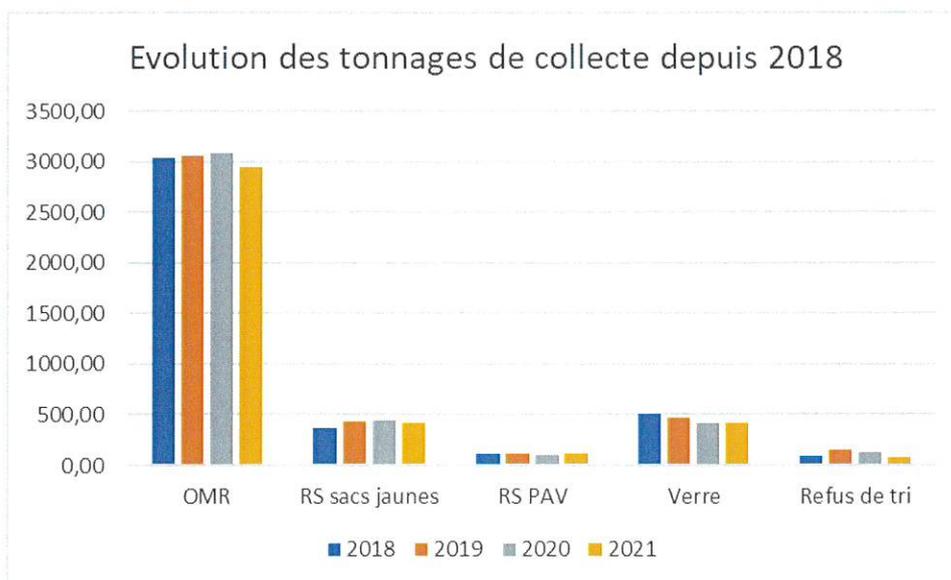
La réunion de la commission le 7 juillet 2021 a fait un point sur les grands dossiers associés à la compétence :

- ✓ *La reconduction annuelle des marchés*
- ✓ *La préparation au passage à l'extension des consignes de tri*
- ✓ *L'évolution du traitement des Recyclables Secs et des Ordures Ménagères Résiduelles*
- ✓ *Projet d'étude d'harmonisation et d'optimisation du service des déchets*

Le troisième point est le sujet majeur des réflexions conduites, en effet en 2021, suite à l'évolution de la situation des exutoires pour les déchets creusois et une nécessaire réorientation un rapprochement a été réalisé avec Limoges Métropole afin de bénéficier de ses installations de traitement pour les OMR et le RS.

➔ **Récapitulatif des principaux tonnages collectés en 2021**

- Ordures Ménagères Résiduelles : 2 942 t
- Recyclables Secs (sacs jaunes et PAV) : 531 t
- Verre : 413 t
- *Données issues des déchetteries indisponibles*



**Éléments financiers**

Dépenses de fonctionnement :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Fonct général	1 397 515,24 €	TEOM	1 766 265,00 €
RH	580 928,68 €	Valorisations et autres recettes	258 658,21 €
Autres frais dont amort.	20 943,05 €	Opération d'ordre	5 757,77 €
	<b>1 999 386,97 €</b>		<b>2 030 680,98 €</b>

Les principaux postes sont :

- Les contrats de prestations pour le transport et le traitement des déchets : **1 157 153,66 €**
- L'entretien du parc de véhicules : **71 687,91 €**
- La fourniture de carburant pour les véhicules dédiés à la collecte : **52 241,12 €**
- Les locations du site du Thym et des matériels : **75 240,12 €**
- Les dépenses « frais de support » des services partagés de la collectivité ne sont pas identifiés (comptabilité, gestion des ressources humaines, secrétariat, direction générale...)

➔ Des investissements limités à l'acquisition de bacs de collecte (100 unités en 2021)

### **Axes de travail 2022**

- Reconduction des lots du marché et conduite d'une réflexion pour optimiser le fonctionnement du service à compter du 01/01/2023
- La reconduction de la convention de partenariat avec Limoges Métropole pour bénéficier de ses infrastructures de traitement en 2022
- Le dépôt d'un nouveau dossier de candidature pour la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri et son déploiement en seconde partie d'année 2022
- Un travail structurant sur l'avenir de la compétence « traitement »
- La poursuite de la démarche initiée concernant la « matrice des coûts »
- La poursuite des contractualisations et le renfort des partenariats pour optimiser la gestion de flux
- La poursuite des investissements pour le renouvellement des équipements

### **Éléments d'appréciation**

Les collectivités compétentes en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doivent présenter annuellement leur Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. À ce titre la Communauté de communes exerçant la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés doit présenter son rapport au Conseil communautaire au titre de l'année 2021.

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service que vous trouverez joint en annexe permet de disposer d'une vision synthétique du fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il présente les données principales de l'activité, ainsi

que les indicateurs techniques et financiers afin de les porter à connaissance de l'Assemblée délibérante.

**Le Conseil communautaire ACTE la prise de connaissance du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour 2021.**

Ainsi fait et délibéré le 21 Septembre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIEE le

26 OCT. 2022

Valérie BERTIN,

Présidente

